

- Le Caire, Beyrouth – 1407.
- Al-Jami' i li Ahkam al-Quran - Mohammed ibn Ahmad ibn Abi Bakr ibn Farah al-Qurtubi Abu Abdullah, décédé en 671 AH - Édition critique par Ahmad Abd al-'Alim al-Barduni - Dar al-Shaab – Le Caire - 1372.
- Al-Malaji' al-Khaïria al-Islamia fi al-Dawla al-Marinia bi Al-Diar al-Maghribia – Al-Majala al-Zaytounia – T. 6 – Vol. 3.

- Islami (6e au 9e siècle de l'Hégire) – Mohamed Fattah – Publication de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Casablanca – Imprimerie Al-Maarif al-Jadida – 1999.
- Fiqh al-Nawazil fi Souss – Dr. Al-Hassan Al-Abbadi – Publications de la Faculté de Droit d'Agadir – Imprimerie Al-Najah Al-Jadida – Casablanca – 1999.
  - Al-Haraka al-Fiqhia fi 'Ahd al-Sultan Mohammed ben Abdallah al-'Alaoui – Ahmed al-Amin Al-Amrani – Publications du Ministère des Habous et des Affaires islamiques – Imprimerie Fedala – 1996.
  - Dawr al-Waqf fi al-Hayat al-Thaqafia bi al-Maghreb fi 'Ahd al-Dawla al-'Alaouia – Saïd Bourkeba – Publications du Ministère des Habous et des Affaires islamiques – Rabat – Imprimerie Fadel – 1996.
  - Nafh al-Tayb fi Ghusn al-Andalus al-Ratib – Abu al-Abbas Ahmad al-Maqqari al-Tilimssani – Édition par Ihsan Abbas – Dar Sader – Beyrouth – 1988.
  - Mawahib al-Mannan fi ma Yataakad 'ala al-Mou'alimin Ta'alimouh li al-Sibian – Sultan Sidi Mohammed ben Abdallah Alawite – Édition critique par Ahmed al-'Alaoui al-'Abd Aloui – Publication du Ministère des Awqaf – Rabat – 1996.
  - Tuhfat Aqiass al-Nass fi Charh 'Amaliat Fes – Abou Aissa al-Mahdi al-Wazzani al-Fassi, décédé en 1342 AH – Préparé par Hachem al-'Alaoui al-Qassimi - Publication du Ministère des Awqaf et des Affaires islamiques – Rabat – 2011.
  - Raii al-Awam fi Amthal al-'Awam – par Abi Yahia al-Zajjali (décédé en 694 AH) – Édité par Dr. Mohammed Ben Chrifa – Publication du Ministère d'État chargé des Affaires culturelles et de l'Enseignement originel – Rabat – 1975.
  - Tarikh Qudhat al-Andalus – Abou al-Hassan al-Banahi – Édition de Lévi-Provençal – Publié par le Bureau Commercial – Beyrouth – s.d.
  - Majma'a al-Zawaid wa Manba'a al-Fawaid - Ali ibn Abi Bakr al-Haythami - Dar al-Rayan li al-Turath, Dar al-Kitab al-Arabi

- Al-Naciri – Publications du Ministère des Habous et des Affaires islamiques – Rabat – 1992.
- Al-Fiqh al-Maliki wa Atharouh fi Al-Tachri‘at al-Gharbia – Abdelaziz Ben Abdallah – Publications de l’Académie - Série de séminaires et conférences – Imprimerie Al-Najah Al-Jadida – Casablanca - 1988.
  - Al-Mi‘iyar al-Moughrib fi fatawa Ifriqiya wa al-Andalus wa al-Maghreb – Abu al-Abbas Ahmad al-Wansharissi (décédé en 914 AH) – Publications du Ministère des Awqaf et des Affaires islamiques – Rabat – Imprimerie Fedala – Mohammedia.
  - Al-Nawazil – Issa ibn Ali al-Hassani al-‘Ilmi (12ème siècle de l’Hégire) – Édition du Conseil scientifique de Fès – Publications du Ministère des Awqaf et des Affaires islamiques – Imprimerie Fedala – Mohammedia - 1986.
  - Fatawa Cadi al-Jama‘a – Abou Al-Qasim Ibn Siraj Al-Andalusi – Édition critique par Mohammed Abou Al-Ajfan – Publications du Centre culturel d’Abu Dhabi – 2000.
  - Al-Mi‘iyar al-Jadid al-Mou‘rib an Fatawa al-Moutakhirin min ‘Oulama al-Maghreb – Al-Charif Abu ‘Issa Al-Mahdi Al-Wazzani – Édition par Omar Ben Abbad – Ministère des Awqaf et des Affaires islamiques – Rabat – 1996.
  - Al-Nawazil al-Fiqhia wa Atharouha fi Al-Fatwa wa al-Ijtihad – Publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Aïn Chock, Casablanca - Imprimerie Al-Ma‘arif al-Jadida - Rabat - 2001.
  - Al-Nawazil al-Soughra al-Moussamat bi al-Minah al-Samia fi Al-Nawazil al-Fiqhia – par le Faqih Abou Abdallah Sidi Mohammed Al-Wazzani – Publications du Ministère des Habous et des Affaires islamiques – Rabat – 1993.
  - Tarikh al-Madhab al-Maliki fi al-Garb al-Islami – Dr. Omar Al-Jidi – Publications ‘Oukadh – Imprimerie Al-Najah Al-Jadida – Casablanca – 1987.
  - Al-Nawazil al-Fiqhia wa al-Mujtama‘a: Abhath fi Tarikh al-Gharb al-

- al-Haqq - n° 6 - p. 40 - Ministère des Awqaf et des Affaires islamiques - Rabat - 1999.
- Al-Mujtaba min al-Sunan - Ahmad ibn Shu'ayb Abu Abd al-Rahman al-Nassai, décédé en 303 AH – Édition critique par Abd al-Fattah Abu Ghuddah - Bureau des publications islamiques - Alep - 1986.
  - Al-Waqf fi al-Fikr al-Islami – Mohammed ben Abdulaziz ben Abdallah – Publications du Ministère des Awqaf et des Affaires islamiques – Rabat – 1996.
  - Al-Muqaddima – Ibn Khaldoun al-Hadhrami – Édité par Dr. Ali Abdel Wahid Wafi – Dar Nahdat Misr – Le Caire – 1956.
  - Istilahat al-Soufia - Abdul Razzaq al-Qashani – Édité par Muhammad Kamal Ibrahim Jafar - Éditions de l'Autorité Égyptienne du Livre - Le Caire - 1981.
  - Mu'jam al-Moustalahat al-Soufia– Dr. Anwar Fouad Abi Khazem – Librairie du Liban Éditeurs – Beyrouth – 1993.
  - Al-Istiqa fi Douel al-Maghreb al-Aqsa – par Abu al-Abbas Ahmad ibn Khalid al-Nasiri – Édition critique par Jaafar al-Nasiri et Muhammad al-Nasiri – Dar al-Kitab – Casablanca – 1955.
  - Wasf Ifriqiya (Description de l'Afrique) – Al-Hasan ibn Muhammad al-Wazzan al-Fasi, connu sous le nom de Léon l'Africain – Traduction de Muhammad Hajji et Muhammad al-Akhdar – Dar al-Gharb al-Islami – 1983.
  - Awqaf Meknes fi 'Ahd Moulay Ismaïl – Rokia Belmkadam – Publication du Ministère des Awqaf et des Affaires islamiques – Rabat – 1993.
  - Mi'iyar al-Ikhtiar fi dhikr al-Ma'ahid wa al-Diar – Lissan al-Din ibn al-Khaṭīb al-Salmani – Édition critique par Dr. Mohamed Kamal Chabana – Publication de la Fondation de la Renaissance du Patrimoine islamique – Imprimerie Fedala – Mohammedia – 1976.
  - Al-Ahbas al-Islamia fi al-Mamlaka al-Maghribia – Mohamed Mekki

- décédé en 279 AH - Édition critique par Ahmad Muhammad Shakir et d'autres - Dar Ihya' al-Turath al-'Arabi - Beyrouth.
- Sahih Ibn Khuzaymah - Muhammad ibn Isma'il ibn Khuzaymah Abu Bakr al-Salmi al-Naysaburi, décédé en 311 AH - Édition critique par Dr. Mohammed Mustafa al-A'zami – Al-Maktab al-Islami - Beyrouth - 1970.
  - Al-Mustadrak 'ala al-Sahihayn - Muhammad ibn Abdullah Abu Abdullah al-Hakim al-Naysaburi, décédé en 405 AH - Édition critique par Mustafa Abd al-Qadir 'Ata - Dar al-Kutub al-'Ilmiyya – Beyrouth - 1990.
  - Al-Muwatta' - Malik ibn Anas Abu Abdullah al-Asbahi, décédé en 179 AH - Édition critique par Muhammad Fuad Abdul Baqi - Dar Ihya' al-Turath al-'Arabi - Égypte.
  - Al-Mou'jab fi Tarikh al-Maghrib – Abd al-Wahid al-Marrakechi – Édition critique par Muhammad Said al-'Aryan et Muhammad al-Arabi al-'Alami – 7e éd. – Dar al-Kitab – Casablanca – 1978.
  - Al-Musnad Al-Sahih fi Maathir Mawlana Al-Hassan – Ibn Marzouk Al-Tilimssani – Édition : María Jesús Piguera – Alger – 1981.
  - Tarikh Titouan - Mohamed Daoud – Imprimerie Royale - Rabat – 1979.
  - Tuhfat al-Noudhar fi Gharaib al-Amsar wa 'Ajaib al-Asfar – Ibn Battouta al-Louati - Édition critique par Dr. Abdelhadi Tazi – Publications de l'Académie du Royaume du Maroc – Rabat – 1997.
  - Al-Lamha al-Badria fi al-Dawla al-Nassiria – Ibn al-Khatib al-Salamani – Édition critique : Muhibb al-Din al-Khatib – Dar al-Afaq al-Jadida – Beyrouth – 3e éd. – 1980.
  - Al-Islam wa al-Mou'aq – Dr. Mohamed Alaoui Benser – Revue Da'wat Al-Haqq – Numéro 1 – Année 41 – Ministère des Habous et des Affaires islamiques – Rabat – 2000.
  - Al-'Inaya bi al-Chabab al-Mou'aqin fi Dhil Hadharat al-Islam wa Dawlat al-'Alawiin – Dr. Mohamed Yaakoubi Khabiza - Revue Da'wat

**Bibliographie**

- Saint Coran.

**Manuscrits :**

- Charh al-‘Amal al-Moutlaq – de Al-Sijilmassi – manuscrit privé.
- Kitab al-‘Ouioun oua al-Hadaïq – manuscrit – Berlin.
- Hiwalat Nidhrat al-Qarawiin – Al-Hiwala al-Ismaïlia n° 47.
- Hiwalat Nidhrat al-Qarawiin – Al-Hiwala al-Ismaïlia n° 46.
- Hiwalat Ahbas Taza – Bibliothèque nationale du Royaume du Maroc.
- Bughiat al-Anfas bi Mahassin Fes - Conversation du Cheikh Ali Ben Mohammed Al-Tayeb Al-Sharqi – Édition manuscrite spéciale.

**Publications:**

- Sahih Mouslim ibn al-Hajjaj Abu al-Husayn al-Qushayri al-Naysaburi, décédé en 261 AH - Édition critique par Muhammad Fuad Abdul-Baqi - Dar Ihya’ al-Turath al-‘Arabi - Beyrouth.
- Sahih Ibn Hibban bi Tartib ibn Balban – par Muhammad ibn Hibban ibn Ahmad Abu Hatim Al-Tamimi Al-Busti, décédé en 354 AH - Édition critique par Shoab Al-Arnaout - Dar Al-Risala - Beyrouth - 2e édition – 1993.
- Sahih al-Bukhari - Muhammad ibn Ismail Abu Abdullah al-Bukhari al-Ja’fi, décédé en 256 AH - Édition critique par Dr. Mustafa Dib al-Bagha - Dar Ibn Kathir - Al-Yamama – Beyrouth, 3e éd. - 1987.
- Musnad al-Shihab - Muhammad ibn Salama ibn Ja’far Abu Abdullah al-Qudhai’, décédé en 454 H - Édition critique par Hamdi ibn Abdul Majid al-Salafi - Dar al-Risala - Beyrouth - 1986.
- Nawadir al-Oussoul fi Ahadith al-Rassoul - Muhammad ibn Ali ibn al-Hasan Abu Abdullah al-Hakim al-Tirmidhi – Édition par Dr. Abdel Rahman ‘Amira - Dar Al-Jil - Beyrouth - 1992.
- Al-Sunan - Muhammad ibn ‘Isa Abu ‘Isa al-Tirmidhi al-Sulami,

spécialisent dans les systèmes de waqf pour personnes mineures dans le monde contemporain.

Dr. Widad El Aidouni

Université Abdelmalek Essaâdi - Maroc

Membre du Conseil de la Fondation des Oulémas

**Conclusion :**

En conclusion de cette brève contribution, nous tenons à souligner qu'elle a porté essentiellement sur un corpus référentiel choisi à titre d'un ensemble d'exemples illustratifs et qu'elle n'est pas de prétention à l'exhaustivité.

Le but recherché est de mettre en exergue la richesse d'une dimension importante du patrimoine civilisationnel de l'Occident musulman, et de présenter ses modèles de pensée et de comportement supérieurs qui on en fait une référence pour le système de pensée occidental depuis la Renaissance et jusqu'à nos jours.

En réalité, chacun des axes mentionnés mérite des recherches détaillées, en raison de l'importante accumulation de l'héritage historique et civilisationnel riche de l'Occident musulman. Une tâche bien au-delà de ce que permet une recherche aussi succincte.

L'imam Al-Kattani écrit à propos de l'importance de la protection des personnes vulnérables en Occident musulman: « Et cela est l'une des plus grandes preuves du progrès réalisé dans les temps anciens, ainsi que des efforts déployés pour motiver l'agriculteur et le commerçant et pour aider le pauvre et l'artisan. C'est là un des domaines dans lesquels nous avons précédé l'Europe de plusieurs siècles. »<sup>(1)</sup>

De ce qui précède, le chercheur est amené à tirer une conclusion fondamentale, à savoir que la civilisation musulmane a accumulé, dans le domaine de la protection et l'assistance aux personnes mineures à tous les niveaux, un héritage pouvant constituer une base ou un cadre de référence pour améliorer nos systèmes de waqf contemporains et développer des méthodes et des approches originales de prise en charge des personnes mineures dans nos sociétés modernes.

Le deuxième point par lequel nous voulons conclure cette étude est un appel urgent que nous lançons depuis cette tribune, à tous les collègues qu'ils soient chercheurs, universitaires ou intéressés à l'exploration de notre patrimoine, pour qu'ils s'engagent dans un projet de création d'une base de données ou d'une banque de fatwas, de cas de jurisprudence, de réponses et de décisions relatives à ce sujet, afin qu'elle serve d'outil d'aide à la décision et de cadre référentiel pour tous les concernés par cette question, c'est-à-dire généralement tous ceux qui travaillent au développement des dispositifs du waqf musulman, et plus particulièrement tous ceux qui se

(1) Al-Taratib Al-Idaria : 2/ 410 ; Al-Waqf fi al-Fikr al-Islami : 1/ 136.

le nom de Bordj al-Abwaq qui surplombe Bab al-Madraj. Ces ustensiles étaient fournis gratuitement à ceux qui brisaient les leurs, qu'ils soient des vieillards, des enfants ou des personnes vulnérables, et particulièrement aux enfants, de peur qu'ils ne soient sanctionnés par leur employeur. Ces ustensiles leurs étaient fournis à condition qu'ils apportent l'ustensile brisé.

Si un garçon brisait un ustensile appartenant à son maître, s'attirant ainsi sa colère, il allait à cet endroit, déposait l'ustensile brisé, et apportait un ustensile intact à la place.<sup>(1)</sup>

### **e. Les awqaf au profit des étudiants :**

Parmi les domaines auxquels les populations de l'Occident musulman accordaient un grand intérêt, il y a celui de l'acquisition du savoir. Ils s'efforçaient d'encourager les jeunes à rechercher la connaissance et à leur permettre de s'y consacrer entièrement, en leur fournissant les nécessités de la vie quotidienne, conformément à la célèbre règle des Andalous : « Celui qui pense à acheter un oignon ne retient nulle question. »<sup>(2)</sup>

Cet état des choses explique le grand nombre des awqaf dont étaient dotés les étudiants – de tous âges et niveaux d'études – en quête de savoir. Ces awqaf se comptaient par centaines et comprenaient des boutiques, des maisons, des moulins, des fours, des fermes, des arbres, et autres.

À titre d'exemple, certains habitants de Tunis ont établi des awqaf destinés aux enfants, afin de leur offrir, chaque jeudi, des cadeaux en espèces pour les récompenser, après les avoir soumis à des tests afin de s'assurer de ce qu'ils avaient appris durant la semaine. Le but recherché étant de stimuler ainsi leur motivation, apaiser leurs âmes et égayer leurs esprits.<sup>(3)</sup>

\*\*\*

(1) Bughiat al-Anfas bi Mahassin Fes - Conversation du Cheïkh Ali Ben Mohammed Al-Tayeb Al-Sharqi – Exemple manuscrit – p .10 .Ibn Battuta rapporte qu'il a vu à Damas un waqf qui avait la même destination.

(2) Raii al-Awam fi Amthal al-'Awam – par Abi Yahia al-Zajjali (décédé en 694 AH) – Proverbe n° 1376 (Édité par Dr. Mohammed Ben Chrifa – Publication du Ministère d'État chargé des Affaires culturelles et de l'Enseignement originel – Rabat – 1975). Ibn Hicham indique que les Andalous récitaient un vers attribué à Abou al-Faraj al-Ilbiri al-Soumaïsr dont voici la traduction :

Si quelqu'un achète un oignon ---- ne lui pose pas de question.

Les conditions de la science sont au nombre de quatre ---- La première est être disponible

Ensuite étudier, puis comprendre --- puis la porter

Al-Waqf fi al-Fikr al-Islami : 1/ 30.

(3) Al-Waqf fi al-Fikr al-Islami : 1 /136.

avec le gouverneur, les intendants du port et les intendants des habous, afin de désigner un lieu pouvant être une auberge ou un lieu similaire, pour rassembler les pauvres mentionnés qui vivent dans les rues de la ville, de les empêcher de sortir de cet endroit, de leur fournir de la nourriture selon les modalités mentionnées, et de choisir un responsable de cette question remplissant les critères de compétence et d'honnêteté, et nous vous demandons de nous informer de votre choix. Et nous avons adressé la même correspondance à ce sujet au gouverneur, aux intendants et aux noudhar. Salutations. »<sup>(1)</sup>

Le texte de cette lettre est d'une importance capitale, car il nous informe :

Premièrement, sur l'existence du phénomène des sans-abri avant l'époque moderne,

Deuxièmement, sur les efforts déployés pour prendre soin de ces sans-abri, en les hébergeant et en les nourrissant, dans le but de les réhabiliter afin de les réintégrer dans le tissu social. Il s'agit là d'une modalité élaborée compte tenu du contexte historique de l'époque.

Et troisièmement, sur les parties prenantes et les sources de financement de telles opérations à l'époque, qui étaient :

- Le sultan,
- les noudhar des awqaf,
- l'autorité locale représentée par le gouverneur,
- et les intendants du port.

Notons que des awqaf consacrées à de tels services existent encore aujourd'hui dans des villes et cités du Maroc.<sup>(2)</sup>

#### **d. Le waqf d'assurance pour la protection contre la sanction de l'employeur :**

Les sociétés musulmanes ont atteint un haut niveau d'attention, de spécialisation et de raffinement dans les modalités de protection et de prise en charge des personnes mineures. Parmi ces modalités, mentionnons, à titre d'exemple le fait que les noudhar des awqaf à Fès achetaient des ustensiles en terre cuite et les déposaient en haut de Bab Hufat al-Qarawiin dans une maison dont le mur fait face à la Medersa des 'Attarin, et en face de Bab Hufat Jami' al-Andalus, en face du grand bordj connu sous

(1) Al-Waqf fi al-Fikr al-Islami : 1 /27.

(2) Awqaf Meknes fi' Ahd Moulay Ismaïl – par Rokia Belmkadam : 2 /235) Publication du Ministère des Awqaf et des Affaires islamiques – Rabat – 1993.(

avoir recours à l'aide fournie par les fondations consacrées aux pauvres et aux nécessiteux, au point d'être considérés comme faisant partie des mendiants en état de vulnérabilité. <sup>(1)</sup>

Ibn Khaldoun a mentionné dans *Al-Muqaddima* que la situation des mendiants pouvait varier selon le contexte régional, et il a décrit ce qu'il avait observé en son temps, en ces termes: « En effet, le mendiant à Fès est en meilleure situation que le mendiant à Tlemcen ou à Oran. J'ai vu à Fès des mendiants demander, pendant les jours de l'Aïd al-Adha, le prix des bêtes destinées au sacrifice, et je les ai vus demander beaucoup de choses relevant du luxe et de la nourriture de qualité, comme demander de la viande, du beurre, des épices de cuisine, des vêtements, des ustensiles tels que les tamis et les récipients... Et si un mendiant demandait la même chose à Tlemcen ou Oran, il serait réprimandé, puni et repoussé. » <sup>(2)</sup>

En ce qui concerne la catégorie des enfants mendiants et sans-abri dans la société en Occident musulman, ou ceux qu'on qualifie aujourd'hui d'« enfants de la rue », nous disposons d'une lettre précieuse envoyée par le sultan Abd al-Aziz al-Alaoui <sup>(3)</sup> à son représentant local à Tanger Mohammed ibn al-'Arabi al-Tariss abordant la question de la lutte contre la mendicité à Tanger et la fourniture de nourriture quotidienne aux sans-abri. Le sultan écrivit à ce propos :

« Notre reconnaissant serviteur, notre représentant Hadj Mohammed al-Tariss, que Dieu t'accorde succès, paix et miséricorde. Nous avons pris connaissance que le nombre de pauvres et nécessiteux a fortement augmenté dans cette ville [Tanger], et que les rues et les ruelles en sont remplies, ce qui se traduit par des dommages dus à cause de leur état d'hygiène, et nous ne pouvons passer sous silence ce qu'il en coûte de les ignorer et de négliger leur situation. Notre regard avisé nous conduit à exiger de les rassembler en un lieu, et de les traiter selon leurs besoins, en leur préparant de la soupe (harira) le matin et du pain le soir. Et Al-Sa'ir <sup>(4)</sup> résultant de ces actions sera partagé équitablement par le Makhzen <sup>(5)</sup> et les awqaf, afin que les pauvres et les nécessiteux puissent sortir pour subvenir à leurs besoins. Par conséquent, nous vous ordonnons de vous concerter

(1) *Al-Waqf fi al-Fikr al-Islami* : 1/ 19.

(2) *Al-Muqaddima* : 3/ 861.

(3) Lettre datée du 30 octobre 1910 / 1328 AH.

(4) Al-Sa'ir (الصائر) c'est-à-dire les dépenses.

(5) Makhzen (المخزن) dans le sens l'Autorité publique ou l'État.

musiciens, car des musiciens étaient chargés de jouer pour les résidents des partitions musicales adaptées à leurs tempéraments, leurs humeurs et leurs maladies, deux fois par semaine, afin de les aider à guérir et à stabiliser leurs humeurs. <sup>(1)</sup>

Il existait un waqf similaire à Tétouan également. <sup>(2)</sup>

Rappelons aussi que Abou ‘Inan Al-Marini a fait établir des hôpitaux pour les aliénés dans de nombreuses villes du Maroc comme Taza, Meknès, Marrakech, Salé, et ailleurs... <sup>(3)</sup>

Afin de protéger les ayants droit des personnes handicapées mentalement et dépourvues de capacité juridique, notamment ceux qui sont des héritiers et des propriétaires parmi eux, la gestion de leurs intérêts a été confiée au juge en chef (صاحب خطة القضاء), conformément aux recommandations des juristes malékites en Occident musulman.

Il serait important de souligner que ce souci humanitaire dont a fait preuve la société musulmane a englobé tous ceux qui font partie de cette catégorie vulnérable, indépendamment de l’origine, de l’appartenance ethnique, géographique ou même religieuse. En effet, ce que nous avons mentionné concernant la protection de la société musulmane au Maghreb ne se limitait pas aux personnes mineures mentalement handicapées appartenant à cette société, mais incluait aussi tous ceux qui sont dans la même condition, même ceux originaires d’un pays ennemi. Les savants malékites ont, par ailleurs, interdit de porter atteinte à la vie de ces personnes vulnérables en temps de guerre, sauf s’ils sont dans les rangs des combattants.

L’imam Ibn Rushd dit à ce propos: « Parmi les faibles et les infirmes qui ne doivent pas être tués, il y a l’aliéné et le fou, le sourd-muet évident et l’aveugle .... Et également le paralytique... » <sup>(4)</sup>

### **c. Les awqaf au profit des mendiants et des sans-abri :**

Avec beaucoup de tristesse et de peine, Abou Al-Abbas Al-Maqqari raconte qu’il a vu les descendants des sultans d’Andalousie, à son époque,

(1) Al-Malaji’ al-Khairia al-Islamia fi al-Dawla al-Mariniya bi Al-Diar al-Maghribia – Al-Majala al-Zaytounia – T. 6 – Vol. 3, p. 476.

(2) Al-Waqf fi al-Fikr al-Islami : 1 /156.

(3) Mi’iyar al-Ikhtiar fi dhikr al-Ma’ahid wa al-Diar – Lissan al-Din ibn al-Khatib al-Salmi – p. 152 (Édition critique par Dr. Mohamed Kamal Chabana – Publication de la Fondation de la Renaissance du Patrimoine islamique – Imprimerie Fedala – Mohammedia – 1976).

(4) Al-Moudawwana : 1/ 370.

les aléas de la vie, des démunis et des étrangers. »<sup>(1)</sup>

Léon l'Africain a longuement évoqué cette réalité en offrant une description précise du grand maristan de Fès, indiquant que sa richesse et l'abondance de ses awqaf pouvaient parfois éveiller les convoitises des rois. Il a également décrit certaines méthodes de traitement des aliénés à l'époque, telles que les chaînes et les coups de bâton, et décrivit certains comportements d'aliénés, etc.

Ce même auteur a décrit les installations et les moyens de traitement disponibles au maristan, indiquant que:

« Ce maristan dispose de tout ce qui assure son bon fonctionnement, des scribes, des infirmiers, des gardiens, des cuisiniers, et d'autres employés qui s'occupent des malades. Et chacun de ces employés reçoit un bon salaire. Et j'ai moi-même travaillé quand j'étais jeune comme scribe dans cet hôpital pendant deux ans, comme c'est d'usage pour les jeunes étudiants. Et cet emploi me rapportait trois mithqals par mois. »<sup>(2)</sup>

À l'époque de la dynastie Alaouite, les sources mentionnent également que le sultan Mohammed ben Abdallah a généreusement soutenu les personnes handicapées et les a dotées de awqaf, parmi lesquelles la maison située dans la rue du Wadi au sanctuaire de Idriss à Fès. Cette maison était destinée aux pauvres, aux malades, aux aliénés, aux aveugles et aux étrangers sans abri ni domicile fixe.<sup>(3)</sup>

D'autres awqaf furent consacrés aux malades résidant ordinairement à la tour de l'étoile (Bordj al-Kawkab) à l'extérieur de la porte de 'Ajissa à Fès. Ces awqaf englobaient des boutiques, des maisons, des terres et des oliviers.<sup>(4)</sup>

Jusqu'à nos jours, les awqaf de Sidi Faraj, constitués au profit des personnes souffrant de handicaps mentaux, subsistent toujours à Fès.<sup>(5)</sup> Parmi les plus belles dotations destinées aux handicapés mentaux du maristan de Sidi Faraj, citons le waqf connu sous le nom de waqf des

(1) Jami' al-Qarawiin – Dr. Abdelhadi Al-Tazi : 2/ 457.

(2) Wasf Ifriqiya (Description de l'Afrique) – par Al-Hasan ibn Muhammad al-Wazzan al-Fasi, connu sous le nom de Léon l'Africain : 1/ 228 (Traduction de Muhammad Hajji et Muhammad al-Akhdar – Dar al-Gharb al-Islami – 1983).

(3) Cf - : .Hiwalat Nidhrat al-Qarawiin – Al-Hiwala al-Ismailia n° 47 ,p .364.

(4) Hiwalat Nidhrat al-Qarawiin – Al-Hiwala al-Ismailia n° 46 ,p .364.

(5) Al- Inaya bi al-Chabab al-Mqū aqin fi Dhil Hadharat al-Islam wa Dawlat al-'Alawiin – par Dr. Mohamed Yaakoubi Khabiza (Revue Da'wat al-Haqq - n° 6 - p. 40 - Ministère des Awqaf et des Affaires islamiques - Rabat – 1999).

de la meilleure manière possible. Ils se sont appliqués à y intégrer de magnifiques décorations et des ornements raffinés au-delà de ce qui était requis. Et il ordonna d’y planter toutes sortes d’arbres odorants et fruitiers, et il fit couler beaucoup d’eau alimentant toutes les pièces, en plus de quatre bassins placés au milieu, dont un fait de marbre blanc. Puis, il ordonna d’y apporter des tapis précieux de laine, de lin, de soie, de cuir et d’autres matériaux dont toute description ou éloge restent en deçà de la réalité. Il a, en outre, accordé trente dinars par jour pour la nourriture et les dépenses requises par cette institution, en plus de ce qui y était apporté comme médicaments, et il désigna des pharmaciens dont la tâche était de préparer les potions, les onguents et les collyres. Et il a fourni aux malades des vêtements de jour et de nuit pour dormir, et des habits pour l’été et pour l’hiver... Et il consacra tout cela aux pauvres comme aux riches, ainsi quiconque tombait malade à Marrakech y était transporté et traité. »<sup>(1)</sup>

Quant à Al-Nasiri, il évoqua l’œuvre de Abou Youssef en ces mots : « Il a construit des hôpitaux pour les malades et les aliénés, et a organisé des visites de médecins pour eux. Il a également institué des salaires et des pensions pour tous. Il a fait de même pour les lépreux, les aveugles et les pauvres, en leur attribuant une somme d’argent fixe qu’ils recevaient mensuellement ».<sup>(2)</sup>

Cependant, l’idée d’intégrer, à travers le maristan, diverses œuvres de bienfaisance et de charité s’était concrétisée particulièrement sous le règne de la dynastie des Mérinides durant lequel furent construits de nombreux maristans, notamment durant le règne d’Abou Youssef [ibn Abd al-Haqq].<sup>(3)</sup>

Aussi, le sultan Abou Hassan eut l’honneur de réhabiliter le maristan de Fès, et le sultan Abou ‘Inan suivit son exemple en veillant à son entretien et en le dotant de awqaf, montrant ainsi l’exemple pour de nombreux bienfaiteurs et riches personnages qui voulaient apporter leur secours aux prisonniers, aux sinistrés et aux aliénés, et qui ont offert, à cette fin, des dons généreux et soutenus. Il ne fallut pas longtemps avant que les maristans eussent été dotés de noudhar (superviseurs) spécialisés, prenant soin des personnes atteintes de maladies mentales, des affectés par

(1) Al-Mu’jab fi Tarikh al-Maghrib – par Abd al-Wahid al-Marrakechi – p. 411-412 (Édition critique par Muhammad Said al-’Aryan et Muhammad al-Arabi al-’Alami – 7e éd. – Dar al-Kitab – Casablanca – 1978).

(2) Al-Istiqa fi Douel al-Maghreb al-Aqsa – par Abu al-Abbas Ahmad ibn Khalid al-Nasiri : 3/ 65 (Édition critique par Jaafar al-Nasiri et Muhammad al-Nasiri – Dar al-Kitab – Casablanca – 1955).

(3) Al-Dhakhira Al-Sunnia : p. 100.

Al-Azhari dit : « Le naïf est, dans ce cas, est celui qui est bon par nature et qui ignore ce qu'est le mal. » Al-Qurtubi va dans le même sens quand il dit : « Les naïfs sont ceux au sujet desquels il existe un consensus quant à leur bonté et qui sont de bonne foi envers les autres. »<sup>(1)</sup>

C'est cette même idée qu'on retrouve dans le hadith du Prophète ﷺ cité dans Sahih Mouslim et rapporté par Abou Houraira selon lequel: «Des gens, dont les cœurs sont semblables à celui des oiseaux, entreront au paradis ! », c'est-à-dire, en toute vraisemblance, ceux dont les cœurs sont exempts de tout péché et de tout manquement, car dépourvus de l'expérience de la vie.<sup>(2)</sup> D'autres auteurs considèrent que les naïfs dont il est question sont ceux dont les cœurs sont sains vis-à-vis des autres et qui sont dans un état dominé par l'insouciance.<sup>(3)</sup>

- Sur le plan des modalités pratiques, et au-delà de l'image respectueuse idéale qui s'est ancrée dans les mentalités, la société musulmane a tenu à procurer à cette composante de la société le minimum des besoins essentiels de la vie et s'est efforcée à leur fournir les soins nécessaires à leur bien-être, pour leur permettre de s'intégrer dans le tissu social et d'y contribuer par leurs activités. C'était notamment le rôle de l'institution connue sous le nom du maristan.

Au début, les maristans furent créés afin d'accueillir les malades de toutes sortes, y compris les aliénés mentaux. Mais à des époques plus récentes de l'histoire maghrébine, ils étaient devenus de plus en plus des lieux abritant les aliénés et les souffrants de troubles psychiques plus qu'à d'autres catégories.

La création des bimaristans a commencé à l'époque almohade, particulièrement sous le règne du Calife Abou Youssef [Yacoub al-Mansour] qui fit construire à Marrakech un bimaristan pour les malades et les aliénés. Al-Marrakechi le décrit en ces termes:

« Je ne pense pas qu'il y ait quelqu'un comme lui dans le monde. Il [Abou Youssef] a choisi une vaste esplanade à l'emplacement le plus régulier de la ville, et a ordonné aux bâtisseurs d'édifier [le bimaristan]

(1) Tafsir Al-Qurtubi: Vol. 13, p. 115 (Édition critique par Ahmad Abd al-'Alim al-Barduni - Dar al-Shaab – Le Caire – 1372). Cf. aussi: Majma'a al-Zawaid: 8/ 79 – 10/ 264 – 10/ 402 (Dar al-Rayan li al-Turath, Dar al-Kitab al-Arabi - Le Caire, Beyrouth – 1407) ; Musnad al-Shihab: 2/ 110 ; Fath al-Bari': 1/ 325; Charh al-Nawawi selon Sahih Mouslim: 17/ 181.

(2) Tafsir Al-Qurtubi: Vol. 13, p. 115

(3) Ta'wil Moukhtalif al-Hadith : 1/ 297.

et celui qui se fait circoncire reçoit quelques longueurs de tissu, une somme d'argent et deux portions de viande. »<sup>(1)</sup>

À Fès et à Tunis, furent créés des awqaf et des maisons meublées utilisées pour le mariage des jeunes filles pauvres et orphelines. D'autres awqaf furent institués pour les garçons de même condition, auxquels la journée du jeudi était consacrée pour évaluer l'avancement de leur apprentissage au cours de la semaine précédente, et ils recevaient, à la suite de cette évaluation, une somme d'argent à titre d'encouragement et pour leur apporter de la joie et leur faire plaisir.<sup>(2)</sup>

### **b. Les awqaf des aliénés:**

Le sujet de la prise en charge du handicap mental au Maghreb et en Andalousie constitue un objet d'étude à part entière qui demande un long développement considérant toutes ses dimensions culturelles, coutumières et mentales, jurisprudentielles, légales et autres. De fait, nous nous limitons ici à quelques aspects présentés succinctement :

- Sur le plan de la perception par la société, il convient de citer le souci de ne pas regarder avec dédain l'aliéné qui a droit à un traitement qui préserve, autant que possible, sa dignité. De là l'appellation usuelle de l'aliéné qui est qualifié de « majdhoub » (littéralement celui qui est « attiré par »), un terme d'origine soufie désignant le disciple qui est « attiré » par les lumières de l'au-delà, de sorte que son apparence est dans le monde sensible alors que son intériorité, ou plutôt son mental, se trouve dans le monde du royaume céleste, selon l'expression de Abderrazak Al-Qachani.

Dans ce sens, la désignation de « majdhoub » porte en elle l'idée de sublimation de l'état anormal que vit l'aliéné depuis le niveau de l'aliénation mentale et jusqu'au niveau du rapprochement du Tout-Puissant.<sup>(3)</sup> Il s'agit là d'une perception fondée sur la bonne foi qui doit écarter d'emblée le dédain et relégation sociale dont l'aliéné pourrait être victime.

Nos prédécesseurs s'appuyaient, à ce sujet, sur le hadith du Prophète ﷺ rapporté par Malek et corrigé par Al-Qurtubi et qui stipule que : « Les naïfs constituent le plus grand nombre des gens du Paradis. »

(1) Al-Waqf fi al-Fikr al-Islami : 1/ 136.

(2) Ibid : 1/ 136.

(3) Istilahat al-Soufia - Abdul Razzaq al-Qashani : p. 77 – (Édité par Muhammad Kamal Ibrahim Jafar - Éditions de l'Autorité Égyptienne du Livre - Le Caire – 1981). Cf. aussi: Mu'jam al-Moustalahat al-Soufia- Dr. Anwar Fouad Abi Khazem: 155 (Librairie du Liban Éditeurs – Beyrouth – 1993).

est que l'action des juges, qui doit leur être réservée à l'exclusion de toute autre personne, englobe les habous, les testaments, le divorce, la curatelle, le serment, les héritages, la prise en charge des orphelins... »<sup>(1)</sup>

De son côté, l'auteur de « Al-Amal Al-Moutlaq » énonça ces principes en vers :

En Andalousie la pratique était ... que les testaments et les affaires du habous

De filiation et des absents ... et tout ce qui concerne les orphelins

Et aussi l'enregistrement et les affaires de sang ... étaient du ressort de la justice

Dans le même registre, Abou Al Walid Ibn Hicham al-Gharnati (décédé en 530 AH) écrivit dans son ouvrage « Al-Mufid » : « Les juges se distinguent de tous les autres gouvernants par le monopole qu'ils ont dans cinq domaines que sont : les habous, les affaires de sang, la prise en charge des affaires des orphelins, la vente en l'absence, l'enregistrement. Nul autre gouvernant n'est habilité à s'occuper de ces domaines. »<sup>(2)</sup>

Aussi, avec la multiplication des awqaf constitués au profit des orphelins, des sultans ont créé dans certaines contrées musulmanes la fonction de nadher al-aytam (superviseur des orphelins).<sup>(3)</sup>

D'autre part, l'institution du waqf a joué un rôle primordial dans la satisfaction des nombreux besoins des orphelins mineurs, en commençant par le versement de pensions, la prise en charge quotidienne, la circoncision, l'aide aux études, en plus d'autres awqaf à caractère humanitaire circonstanciel.

Les sources historiques indiquent qu'il existait en Tunisie des awqaf destinés aux aliénés et d'autres consacrés à la circoncision des enfants orphelins, ainsi l'enfant se faisait circoncire et recevait un habit et une somme d'argent. Al Fachtali dit à ce propos: « Al-Mansour... organisait un festival le jour de 'Achoura' pour la circoncision des enfants vulnérables,

(1) Charh al-'Amal al-Moutlaq – de Al-Sijilmassi – manuscrit privé, p. 266.

(2) Al-Waqf fi al-Fikr al-Islami – Mohammed ben Abdulaziz ben Abdallah: 1/ 377 (Publications du Ministère des Awqaf et des Affaires islamiques – Rabat – 1996).

(3) Parmi les plus célèbres Noudhar en charge des orphelins Ibn al-Nafiss al-Harrani. Cf. : Al-Daris mina al-Madaris : 1/141.

Al-Waqf fi al-Fikr al-Islami : 1/ 258.

Les sources historiques nous apprennent que les affaires des personnes mineures étaient un objet d'intérêt de plusieurs parties et entraient dans les prérogatives d'un nombre d'intervenants et d'institutions.

En plus des sultans et des gouverneurs et de l'ensemble de la société, on peut citer le système de justice, la hisba, la nidhara des awqaf, et plus spécifiquement la nidhara des orphelins (aytam) et la nidhara du maristan (asile), etc., comme il sera montré dans ce qui suit.

Dans les faits, l'intérêt pour les personnes mineures ou en état d'incapacité, prenait, en Occident musulman, diverses formes, et se manifestait à travers plusieurs modalités dont nous citons succinctement les suivantes :

#### **a. Awaqf des orphelins :**

Dans l'esprit du verset coranique qui prescrit: « Quant à l'orphelin, ne le persécute point »<sup>(1)</sup>, Les membre de la communauté musulmane en Occident musulman ont assumé, à travers leur histoire, leurs devoirs envers cette catégorie nécessitant une assistance à cause de son état de minorité. Cet intérêt particulier se traduisait par une responsabilité de protection partagée par la société et l'État.

La prise en charge des intérêts des orphelins – et aussi des aliénés ou handicapés mentaux – devint, ainsi, parmi les champs de spécialisation du système de justice au Maghreb et en Andalousie.

Ibn Khaldoun écrivit à ce propos: « Le rôle du juge a finalement été réglé de telle sorte qu'il combinât le règlement des différends et la préservation de certains des droits généraux des Musulmans concernant les affaires des aliénés, des orphelins, des faillis et des aliénés, ainsi que ce qui a trait aux testaments, aux dotations au profit des Musulmans (awqaf), au mariage des femmes sans tuteurs, aux questions relatives aux chemins et aux bâtiments, à l'écoute des témoins, des fiduciaires et des mandataires. Le tout en se basant sur les connaissances et l'expérience, avec justice et équité, afin que la confiance en ceux qui rendent justice soit établie. Tous ces aspects sont devenus parmi les fondamentaux du travail du juge et des corollaires de son autorité. »<sup>(2)</sup>

Quant à Ibn Hicham, il rapporte les paroles de Loubana, d'après Ibn Sahl, selon lesquelles : « Ce que je sais, affirme et constate dans la société

(1) Al-Dhuha/ 9.

(2) - Al-Muqaddima: 2/ 571 (Édité par Dr. Ali Abdel Wahid Wafi – Dar Nahdat Misr – Le Caire – 1956).

[musulmane] qu'à travers ses faibles, du fait de leurs supplications, leurs prières et leur sincérité. »<sup>(1)</sup>

D'un autre côté, la Loi islamique a défini un certain nombre de règles dans le but est de permettre à ceux qui sont en état d'incapacité et d'inaptitude à prendre en charge leurs affaires. Elle mit à leur service la législation, la société et l'État qui sont tenus de protéger leurs droits et intérêts, soit à travers des œuvres individuelles et collectives de bienfaisance ou par le biais d'institutions islamiques publiques et privées protectrices, telles que la hisba, le système judiciaire, la nidhara des awqaf, lesquelles renforcent les autres appareils et institutions de l'État musulman régulant les relations dans le tissu social musulman et préservant les droits de toutes ses composantes par la force de la loi et la Sharia de l'Islam.

\*\*\*

### **3. Les dispositions du waqf pour la protection des personnes mineures en Occident musulman :**

Sur la base des recommandations et des valeurs morales et humaines ancrées dans la religion musulmane, les sociétés en terre d'Islam ont pu, à travers les différentes périodes de leur histoire, se doter d'outils et de moyens de protection des personnes mineures et de préservation de leur dignité et de leurs droits face aux abus et aux humiliations dont ils pouvaient faire l'objet. Ces outils, en dépit de différences de détail selon le contexte, s'inscrivent dans le cadre du fiqh musulman qui a régulé nos sociétés jusqu'à un passé proche.

Les sources de l'histoire de la société de l'Occident musulman (Maghreb et Andalousie) recèlent un grand nombre de textes, de faits et de données relatives aux formes et modalités diverses que cette société a mises en œuvre, dans le cadre du fiqh malékite, pour la protection et l'assistance à apporter aux personnes mineures conformément aux valeurs d'entraide et solidarité intrinsèques à l'Islam.

Ainsi, furent créées des institutions de prise en charge des personnes mineures et des dispositifs pour leurs prise en charge et la satisfaction de leurs besoins quotidiens, d'autres pour la préservation de leurs intérêts dont des institutions officielles, ainsi que d'autres dispositifs de solidarité sociale.

---

(1) - Al-Mujtaba min al-Sunan – Al-Nassai: 6/ 45 (Édition critique par Abd al-Fattah Abu Ghuddah - Bureau des publications islamiques - Alep – 1986).

(الحديث القدسي) rapporté par Anass et dans lequel Allah dit : « Si j’inflige à l’un de mes serviteurs une épreuve corporelle, ou affectant son enfant, ou ses biens, et qu’il l’accueille avec une belle patience, alors j’aurai honte le Jour du Jugement de lui dresser une balance de jugement ou de déployer le registre de ses actes. »<sup>(1)</sup>

Dans le Musnad de Ahmed, nous pouvons relire les paroles du Prophète ﷺ selon lesquelles: « Lorsqu’un musulman est frappé par une épreuve qui l’afflige, et qu’il dit: « Certes nous sommes à Allah, et c’est à Lui que nous retournerons, Ô Allah, récompense-moi dans mon épreuve et accorde-moi un bien meilleur que ce que j’ai perdu », Allah dit alors à Ses anges: « J’ai brisé le cœur de Mon serviteur, mais il a fait preuve de patience et d’espoir. Qu’il soit récompensé par le Paradis ». Et lorsqu’il évoque encore et encore son épreuve, Allah lui renouvelle à chaque fois sa promesse. »

Al-Bukhari et Mouslim rapportent que le Prophète ﷺ a dit: « Pas un malheur n’atteint le musulman, même une épine qui le pique, sans que Allah ne lui en expie les péchés. »<sup>(2)</sup>

Et qu’il dit aussi: « Il n’est pas un musulman qui subit un mal, à cause d’une maladie ou autre, sans que Allah n’efface par cela ses péchés, à l’image d’un arbre qui fait tomber ses feuilles».<sup>(3)</sup>

Dans Al-Muwatta’, Malek rapporte que le Prophète ﷺ a dit: «Celui à qui Allah veut du bien, Il le met à l’épreuve».<sup>(4)</sup>

Bien plus que cela, Le Prophète ﷺ fit de la faiblesse qui afflige l’éprouvé un motif d’un plus grand respect et d’une plus grande déférence, car cette faiblesse est la source d’une plus grande miséricorde du Tout Puissant. Elle procure à l’éprouvé, de ce point de vue, une sorte de préférence et un avantage en comparaison aux autres membres de la société. Selon Al-Nassai’, la Prophète ﷺ a dit: « Allah ne donne la victoire à cette nation

(1) Musnad al-Shihab: 2/ 333 (Édition critique par Hamdi ibn Abdul Majid al-Salafi - Dar al-Risala - Beyrouth – 1986); Nawadir al-Oussoul fi Ahadith al-Rassoul: 2/ 290 (Édition par Dr. Abdel Rahman ‘Amira - Dar Al-Jil - Beyrouth – 1992).

(2) Rapporté par les deux Cheïkhs. Cf.: Sahih al-Bukhari: 5/ 2137 ; Sahih Mouslim: 4/ 1992. Et aussi: Sahih Ibn Khuzaymah: 2/ 30 (Édition critique par Dr. Mohammed Mustafa al-A’zami – Al-Maktab al-Islami - Beyrouth – 1970) ; Sahih ibn Hibban : 7/ 166 – 187, 16/ 372 ; - Al-Mustadrak ‘ala al-Sahihayn: 1/ 125 – 385, 4/ 278 (Édition critique par Mustafa Abd al-Qadir ‘Ata - Dar al-Kutub al-‘Ilmiyya – Beyrouth – 1990).

(3) Rapporté par les deux Cheïkhs. Cf.: Sahih Mouslim: 4/ 1991 ; Sahih al-Bukhari: 5/ 2139.

(4) Al-Muwatta’ : 2/ 941 (Édition critique par Muhammad Fuad Abdul Baqi - Dar Ihya’ al-Turath al- Arabi – Égypte).

éprouvée et dit: « Louange à Allah qui m'a préservé de ce dont tu es éprouvé, et qui m'a favorisé par rapport à beaucoup de Ses créatures», ne sera pas touché par cette épreuve. »<sup>(1)</sup>

Sachant que tout être humain est exposé, dans les actes courants de sa vie quotidienne, à ce genre d'épreuves, le Prophète de l'Islam ﷺ a proscrit de se réjouir du malheur des éprouvés et de les traiter avec mépris. Il dit à ce propos, selon le hadith rapporté par Al-Tirmidhi: « Ne te réjouis pas des malheurs de ton frère, sinon Allah lui accordera Sa miséricorde et t'éprouvera à ton tour. »<sup>(2)</sup>

Ces propos reflètent un souci évident de protéger l'équilibre psychique, la dignité et l'humanité de ceux qui sont en état d'incapacité et ceux qui subissent des épreuves au sens général.

- Troisièmement, la perception de soi de la personne handicapée elle-même, et la façon avec laquelle elle gère le handicap qui l'afflige.

Le texte coranique a particulièrement mis l'accent sur le lien entre les événements et les aléas de la vie de l'Homme, ici-bas, et la dimension métaphysique et de la destinée, laquelle procure à l'éprouvé un niveau de satisfaction et de tranquillité d'esprit, ainsi qu'un sentiment de compensation face l'épreuve qu'il endure, c'est-à-dire un état d'esprit qui le rapproche de son créateur avec une sérénité qui lui permet de faire face aux événements. Il s'agit d'un état d'esprit que confirme la parole d'Allah : « Nul malheur n'atteint la terre ni vos personnes, qui ne soit enregistré dans un Livre avant que Nous ne l'ayons créé; et cela est certes facile à Allah, afin que vous ne vous tourmentiez pas au sujet de ce qui vous a échappé, ni n'exultiez pour ce qu'Il vous a donné. Et Allah n'aime point tout présomptueux animé de gloriole. »<sup>(3)</sup>

Allah dit aussi: « Et fais la bonne annonce aux endurants, qui disent, quand un malheur les atteint: « Certes nous sommes à Allah, et c'est à Lui que nous retournerons ». Ceux-là reçoivent des bénédictions de leur Seigneur, ainsi que la miséricorde; et ceux-là sont les bien guidés.»<sup>(4)</sup>

Le Hakim Al-Tirmidhi cite, dans le même registre, le saint hadith

(1) Sunan al-Tirmidhi: 5/ 493 (Édition critique par Ahmad Muhammad Shakir et d'autres - Dar Ihya' al-Turath al-'Arabi - Beyrouth).

(2) Ibid : 4/ 662.

(3) Al-Hadid/ 22.

(4) Al-Baqara/ 156.

Grecs, il était considéré que la sauvegarde de la société et le maintien de sa force exigeaient de se débarrasser des éléments faibles, incapables et handicapés dès leur enfance, par le biais de la noyade ou la relégation et la négligence jusqu'à ce que mort s'en suivît. La société romaine abandonnait les personnes en situation d'handicap à leur sort dans les rues; une attitude qu'on retrouve chez les anciens Égyptiens ou les Arabes avant l'islam, etc. <sup>(1)</sup>

Rompant avec ces pratiques, l'islam dont le Prophète a été envoyé en tant que miséricorde pour les mondes<sup>(2)</sup>, a mis en avant la protection, le respect et l'attention vis-à-vis des personnes handicapées, les mettant ainsi à l'abri de toute forme d'injustice et de persécution, selon trois principes essentiels :

- Premièrement, les principes de solidarité et d'entraide dans une société basée sur les valeurs et la morale. Le prophète ﷺ a dit : « Les croyants, dans leur affection mutuelle, leur compassion et leur bienveillance, sont à l'image d'un seul corps, lorsque l'un de ses membres souffre, l'ensemble du corps souffre d'insomnie et de fièvre. » <sup>(3)</sup>

Il dit aussi : « Le croyant est pour le croyant comme l'édifice dont une partie supporte l'autre. » <sup>(4)</sup>

Conformément à ces valeurs pédagogiques, les sociétés musulmanes ont assumé leurs responsabilités envers les personnes handicapées, certaines allant jusqu'à se charger de marier la personne handicapée et même son serviteur. <sup>(5)</sup>

- Deuxièmement, l'identification à la souffrance de l'autre et ce qui en découle comme valeurs de miséricorde et de bonté. Dans la tradition de la Sunna, toute perte de la force et de la capacité est considérée comme une épreuve à laquelle Allah soumet Ses créatures pour une raison qui Lui est propre. Celui qui voit les affligés doit en tirer les enseignements et remercier le créateur de l'avoir préserver.

Le prophète ﷺ a dit, selon Al-Tirmidhi : «Quiconque voit une personne

(1) Revue Al-Ihya', pp. 119 – 120 (n° 14, Rabi' al-Aouel 1420 AH/ juillet 1999).

(2) Al Anbiya/ 107.

(3) Hadith véridique rapporté par Mouslim selon al-Na' man ben Bachir. Al-Sahih: 4/ 1999.

(4) Rapporté par Les deux Cheikh. Voir : Sahih al-Bukhari : 1/ 182 – 2/ 863 – 5/ 4222. Sahih Mouslim : 4/ 1999. Voir aussi : Sahih ibn Hibban : 1/ 467.

(5) Al-Islam wa al-Mou'aq – Dr .Mohamed Alaoui Bensar) Revue Da'wat Al-Haqq – Numéro 1 – Année 41, p .29 – Ministère des Habous et des Affaires islamiques – Rabat – 2000.(

fait, la valeur de l'être humain découle de son humanité comme suppléant d'Allah sur terre, de son acceptation du message divin et sa soumission à la révélation divine, conformément à la parole d'Allah : « Le plus honorable d'entre vous aux yeux d'Allah est aussi le plus pieux d'entre vous. »<sup>(1)</sup>

À l'époque du Prophète ﷺ et durant les premiers temps de l'Islam, des personnes handicapées ont pu occuper des positions sociales importantes dans la société musulmane, et pouvaient être préférées dans ces positions à des personnes considérées en bonne santé, car ce qui prime, avant tout, est la foi et les bonnes œuvres, conformément au verset coranique stipulant que: « Ce ne sont pas les yeux qui s'aveuglent, mais, ce sont les cœurs dans les poitrines qui s'aveuglent. »

Dans cet ordre d'idées, Allah a fait à son élu et prophète un reproche quand est survenue l'affaire dite de l'homme aveugle : « Il s'est renfrogné et il s'est détourné parce que l'aveugle est venu à lui. »<sup>(2)</sup> Après cet événement, le Prophète ﷺ disait, en s'adressant à l'aveugle en question: « Ô toi pour qui Allah m'a fait un reproche. » Et il le désignait pour le suppléer à Médine et le chargeait de faire l'appel à la prière.<sup>(3)</sup>

Aussi le compagnon Mou'adh Ibn Jabal, qui était boiteux, a été choisi par le Prophète ﷺ pour être son représentant auprès des Yéménites, auxquels le prophète disait: « Je vous ai envoyé le meilleur de mes compagnons. »<sup>(4)</sup>

Dans un cas d'incapacité, et même en l'absence des attributs de la capacité tant physiques que mentaux, le législateur musulman a tenu à prévoir une forme d'indemnisation et une garantie de droits pour ceux qui sont en état d'incapacité en leurs désignant des protecteurs mandatés afin de préserver les avantages qui leurs sont dus et leurs intérêts de manière générale.

Cette posture est en contraste évident avec les civilisations qui avaient précédé l'Islam et qui voyaient avec mépris et dédain ceux qui étaient en situation d'incapacité, considérés comme des citoyens dont les droits sont diminués à cause de leur incapacité à réaliser des tâches jugées utiles à la société, en droite ligne avec « la loi du plus fort ». Ainsi, chez les anciens

(1) Al-Hujurat/ 13.

(2) 'Abassa/ 1. Il s'agit de Ibn Oum Maktoum.

(3) Sahih al-Bukhari: 1/ 224 (Édition critique par Dr. Mustafà Dib al-Bagha - Dar Ibn Kathir - Al-Yamama - Beyrouth, 3e éd. - 1987) ; - Sahih Ibn Hibban, 2/ 293 (Édition critique par Shoaib Al-Arnaout - Dar Al-Risala - Beyrouth - 2e édition - 1993).

(4) Sahih al-Bukhari: 4/ 1579 - 1580.

- La deuxième orientation fondamentale est la préservation de valeur de l'être humain.

Alors que nombre de courants de pensée et de théories font reposer la construction de la civilisation et le mouvement de l'histoire sur des considérations économiques et matérielles, l'Islam a fait de l'Homme le centre du mouvement de l'histoire et la finalité de toute construction civilisationnelle. Allah dit: « Certes, Nous avons honoré les fils d'Adam. Nous les avons transportés sur terre et sur mer, et Nous leur avons donné des subsistances saines, et Nous les avons nettement préférés à plusieurs de Nos créatures.»<sup>(1)</sup>

Et Il dit aussi: « Ô Enfants d'Israël! rappelez-vous Mon bienfait dont Je vous ai comblés, et certainement que Je vous ai préférés à tous les mondes.»<sup>(2)</sup>

Il dit aussi: « Certainement que Nous avons créé l'homme [son âme] dans la plus parfaite forme.»<sup>(3)</sup>

À cet égard, Allah a ordonné aux Anges de se prosterner devant l'Homme pour l'éternité: « Et quand Nous avons dit aux anges: « Prosternez-vous devant Adam », ils se sont prosternés, à l'exception de Iblis... », jusqu'à la fin des versets.

Cette distinction accordée à l'Homme découle naturellement de la notion de suppléance que Allah lui a accordée sur terre, pour qu'il soit responsable de l'adoration d'Allah à travers la mise en valeur de Sa terre.

En Islam, cette distinction par laquelle Allah a honoré l'Homme ne dépend guère de la possession de certaines habiletés, de l'âge, de l'esprit, de la raison ou de critères sociologiques. La valeur de l'être humain ne repose pas, du point de vue de l'Islam, sur ses capacités physiques et n'est guère diminuée à cause d'un handicap quelconque, qu'il soit d'ordre naturel comme l'âge (enfants), ou accidentel du fait d'une maladie ou d'un événement inattendu provoquant un handicap corporel et/ou mental. En

---

s'il l'assouvi dans ce qui est permis, il obtient une récompense – .« Şahih Mouslim, Vol. 2, p. 697 – Édition critique par Muhammad Fuad Abdul-Baqi - Dar Ihya al-Turath al- Arabi - Beyrouth.

(1) Al-Israa' / 70.

(2) Al-Baqara/ 47.

(3) Al-Tin /4 – 6.

du Moyen-âge et des siècles obscurs européens. Elle surpasse même, par certains aspects et positions, le modèle civilisationnel contemporain et les modèles intellectuels et comportementaux dominants, incluant la Déclaration universelle des droits des personnes handicapées datée du 9 décembre 1975.

Naturellement, l'accumulation de cet héritage civilisationnel et législatif a reposé sur les deux textes référentiels fondamentaux de l'Islam que sont le Saint Coran et la Tradition prophétique (Sunna) aussi bien en paroles, en actes et en déclarations.

\*\*\*

## **2- La protection des personnes handicapées dans la Loi islamique en général:**

La construction civilisationnelle de l'Islam avait pour fondations deux orientations fondamentales :

- La première est l'adoration d'Allah tout puissant, laquelle doit être présente dans l'intention et aussi en tant que finalité ultime. Allah dit : « Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. Je ne cherche pas d'eux une subsistance; et Je ne veux pas qu'ils me nourrissent. »<sup>(1)</sup>

La notion d'adoration n'est pas entendue ici dans le sens de la soumission forcée indiquée à laquelle fait référence le verset suivant: « ... alors que se soumet à Lui, de gré ou de force, tout ce qui est dans les cieux et sur terre. »<sup>(2)</sup>

Il s'agit plutôt d'une soumission est immuable du fait même de la divinité du créateur et de la condition de créature de celui qui est créé, selon la formule des théologiens.

Aussi, la notion d'adoration ne se limite pas aux actes cultuels et rituels. Elle est présente aussi bien dans les mouvements que dans les silences, aussi bien dans les rituels que dans les interactions, autrement dit elle est inséparable de tous les aspects de la vie. Le meilleur exemple de cela est illustré par le hadith connu comme le hadith du « Boudh' » (حديث البضع).<sup>(3)</sup>

(1) Al-Dhariat/56 – 57.

(2) Al-'Imran/ 83.

(3) D'après Mouslim ,d'après Abou Dhar Al-Ghifari) qu'Allah l'agrée ,(le Prophète) que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui (a dit) :Il y a une aumône dans le fait que l'un d'entre vous ait un rapport sexuel.« Ils ont dit : Ô Messager d'Allah ! L'un d'entre nous va assouvir son envie et il va obtenir une récompense dans cela ? Le Prophète) que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui (a dit) :Ne voyez-vous pas que s'il l'avait assouvi dans l'interdit il lui aurait été inscrit un péché pour cela ? Eh bien ,de la même manière,

## 1. Introduction :

La personne mineure est désignée en langue arabe par le mot « qasir » (قاصر) qui est le participe présent du verbe « qasara » (قصر). Il signifie être dans l'incapacité de faire telle action ou telle autre. Il se dit aussi de l'interdiction ou de la prohibition de faire une action. Il fait également référence au fait de s'abstenir de dépasser ou de passer outre. Il est donc l'opposé du verbe « tala » (طال) signifiant atteindre [un but, une chose].<sup>(1)</sup>

Dans l'usage courant, le mot « qasir » se dit de celui qui est dépourvu de la capacité de jouissance et de la capacité d'action. Il englobe ainsi l'embryon, l'enfant en bas-âge, l'aliéné et les assimilés tels que l'idiot et le prodige, conformément au hadith rapporté par Aïcha (que Allah soit satisfait d'elle) : « La plume est levée pour trois personnes : le dormeur jusqu'à ce qu'il se réveille, l'enfant jusqu'à ce qu'il devienne pubère, l'aliéné jusqu'à ce qu'il retrouve la raison. »

Ainsi, le portée juridique de la notion de minorité repose sur l'absence de capacité, laquelle est liée à la réalisation ou non de la condition de puberté ou de majorité. De fait, la personne mineure est celle qui n'a pas atteint pleinement sa capacité pour une raison ou une autre.

Cette capacité peut être inexistante de manière complète ou partielle.

Nul ne peut ignorer que les chartes universelles, dont celles des Nations-Unies, ont consacré – au moins sur le plan théorique – des valeurs humaines louables protégeant un ensemble de droits essentiels préservant l'humanité et la dignité de l'Homme parmi ses semblables.

Mais bien avant la promulgation de ces textes contemporains, la civilisation musulmane a placé l'Homme et sa dignité au centre de ses préoccupations sur les plans spirituel, moral, intellectuel, heuristique et culturel au sens général; et il en est de même sur les plans social, économique, législatif, juridique, etc., sans discrimination basée sur les capacités physiques et corporelles de la personne ou encore sa capacité vis-à-vis des devoirs légaux et juridiques.

À travers toutes ces dimensions, la civilisation musulmane est unique parmi celles qui l'ont précédée ou suivie, particulièrement celles

(1) Lissan al-'Arab, « qasr » 5/95 (Dar Sader- Beyrouth – 1967).

- Un volet historiographique concernant un ensemble de formes de préservation des droits des personnes mineures et de prise en charge de leurs intérêts dans la société.

L'étude développe ces deux volets selon les axes principaux suivants :

1. La protection des personnes mineures dans la Loi islamique à travers:

- La prise en charge des personnes mineures dans le Saint Coran et la Sunna.

- La préservation des droits des personnes mineures dans le fiqh musulman.

2. Les droits des personnes mineures dans la législation du fiqh malékite, c'est-à-dire:

- Les dispositions concernant les personnes mineures dans le fiqh malékite.

- Les protections des personnes mineures telles que définies dans les nawazil du fiqh malékite.

3. La prise en charge des personnes mineures dans l'histoire du Maghreb et de l'Andalousie qui pouvait prendre diverses formes, en l'occurrence:

- La prise en charge par les sultans.

- Les institutions responsables.

- Le waqf au profit des personnes mineures.

- Les awqaf dévolus au mariage des orphelins.

- Les awqaf dévolus à l'éducation des filles.

- Les awqaf d'assurance au profit des personnes mineures employées dans les domaines de l'artisanat et de l'industrie.

- etc.

## Research



### **La Protection Des Personnes Mineures Dans Les Dispositifs Du Waqf Au Maghreb Et En Andalousie**

حماية القاصرين في نظم الوقف ببلاد المغرب والأندلس

**Dr. Widad El Aidouni\***

**Traduction de l'Arabe au Français par :**

**Dr. Maaouia Saidouni**

#### **Résumé**

Les personnes mineures en Occident musulman (Maghreb et Andalousie) bénéficiaient généralement de l'attention et de l'intérêt des gouvernants, des sultans et des membres de la société dans son ensemble, et ce conformément aux stipulations du Saint Coran et des textes de la Sunna qui prescrivent la préservation de leurs droits en tant que composante de la société musulmane.

L'histoire sociale de l'Occident musulman se caractérise par:

- Premièrement, une civilisation ancienne qui a façonné les comportements sociétaux.

- Deuxièmement, un référentiel législatif et jurisprudentiel unifié dans le cadre du rite malékite.

Cette étude porte sur deux volets principaux :

- Un volet jurisprudentiel concernant les nawazil du fiqh malékite qui constitue le cadre législatif historique de la société en Occident musulman.

---

\* Membre du Conseil de la Fondation des Oulémas

Professeur de Droit privé à la Faculté de Droit de Tanger (Royaume du Maroc)

In the Foreign section, a translation of Dr. Widad Al-Eidouni: “The Protection of Minors in The Waqf Systems in The Countries of Morocco and Andalusia,” through which the researcher tracks one of the roles played by the waqf in Islamic civilization to protect the rights of minors and take care of their affairs in the Islamic West, highlighting the effects of this role in establishing behavioral patterns that preserve the balance of society and meet the basic needs of social segments that have their own specificity.

In the book review section, Ibrahim Abdel Fattah Mouawad presents the book: *Endowments and Social Life in Modern Egypt “New Additions in the Light of the Arguments of Ahmed Pasha Al-Minshawi Endowment”* by writer A. Dr. Tafida Mohammed Abdul Jawad. This book reviews the social transformations in modern Egypt starting with the French campaign and the reign of Muhammad Ali Pasha, and then focuses mainly on the pioneering charitable role of Ahmed Pasha Al-Minshawi through his extensive endowments. The chapters of the book dealt with the endowments of Al-Minshawi, which extended outside Egypt to support the families of Ottoman soldiers, students of science, and the Hejaz Railway, and internally to include the financing and establishment of many religious, service, and educational facilities, such as famous mosques such as Al-Sayyid Al-Badawi Mosque, schools, hospitals, libraries, and Sufi kaya in various Egyptian governorates. The book also architecturally and technically documents the Al-Minshawi complex in Tanta, and highlights his contributions in the fields of education and health, and concludes with reference to the endowments of his family’s women, which draws an integrated picture of his great charitable legacy.

Editorial Staff

As for Dr. Mohamed Ahmed Azab, his research entitled: “Governance and Its Necessity for the Sustainability of Waqf and Voluntary Civil Work and the Achievement of Their Goals,” analyzes the importance of governance as a system of rules and procedures that ensure the management of waqf and civil voluntary institutions with transparency, justice and integrity, thus contributing to enhancing their sustainability and achieving their objectives. The researcher adopted the analytical approach to highlight the role of governance in improving the efficiency of management and controlling work between the different parties: endowments, donors, and beneficiaries, with an indication of the linkage of governance principles to the teachings of Islamic Sharia. The study concluded that governance is a pivotal mechanism for the sustainability of institutions, but it faces challenges related to deficiency or resistance in application, stressing that accountability, transparency and disclosure are essential to ensure the continuation of charitable work, and recommended the need to expand research on governance in endowment and voluntary work, and to spread awareness that governance does not conflict with Islamic values that urge sincerity in charitable work.

Prof. Dr. Abed Fayed Abdel Fattah Fayed in his research: “Criterion of Interest in The Establishment of Endowments in Modern Fields” addressed the status of the public interest as a basic and pivotal criterion in Islamic law to determine the priorities for the establishment of endowments and direct them, especially in the new fields. The researcher confirms that the waqf -an ancient Islamic system for holding up the origin of money and its benefit for good - can play a vital role in achieving community development and financing activities that serve the public interest. The research calls for the need to revive and develop endowments to meet the needs of contemporary society, considering that the criterion of public interest is not limited to charitable endowments, but extends to civil (atomic) endowments for their social stability. In conclusion, the research raises questions about how to adjust and apply this standard in the modern legal regulation of waqf to meet new challenges.

In his article, Al-Zubair Mahdad discusses the scientific role of scientific endowments in the cultural development witnessed by Egypt under the rule of the Mamluks, reviewing the types of endowments and the services they provided to scientists and seekers of science.

and developed this idea to become a fundamental pillar of scientific research and academic development, as well as a tool to attract research competencies and enhance competitiveness among higher education institutions. Current statistics indicate that there are more than 20,000 endowment chairs in American universities alone, with hundreds of billions of dollars in capital. Despite the importance and magnitude of these figures, the effectiveness of endowed chairs is measured not only by their number or the amount of funding allocated to them, but also by their ability to move and influence wider social and cultural frameworks.

Restoring the civilizational role of endowment chairs in the contemporary Islamic world requires the adoption of a comprehensive approach to the scientific renaissance, based on the reconsideration of science and the status of scientists, and the use of endowment financing mechanisms to keep pace with contemporary cognitive transformations. This approach would transform the waqf chairs from merely symbolic seats to effective civilizational tools, contributing to opening new horizons for creativity and research, and enhancing the presence of the Islamic world in the map of global knowledge production.

\*\*\*\*\*

The 49<sup>th</sup> issue includes Dr. Sami Al-Salahat research, entitled: *The Growth of Islamic Endowments Across Borders: “A Foresight Analysis in Light of the Strategic Waqf Report”*, in which the researcher deals with the role of future and forward-looking studies in developing Islamic endowments institutions and enhancing their administrative, financial, social and economic performance in line with global transformations. The study indicates that the culture of foresight is still weak in the reality of endowment work, despite the increasing positive mobility in this sector during the past two decades. It also stresses the importance of adopting modern analytical and statistical methodologies, and integrating specialized competencies in future planning to ensure competitiveness and innovation. The study focuses on analyzing the mechanisms of applying foresight and its obstacles in endowment institutions, then reviewing the potential scenarios for the growth of Islamic endowments globally, while classifying them according to the levels of institutional and financial performance, in order to reach results and recommendations that contribute to achieving sustainable development for this sector.

- Cognitive expansion : Chairs were not limited to the forensic sciences, but extended to medicine, astronomy, geography, philosophy, and other sciences that formed the basis of any renaissance.
- Scientific infrastructure: These chairs were not limited to mosques, but were established in schools, hospitals and libraries, which expanded the scientific infrastructure that the endowments participated in installing and prolonging their usefulness, as some endowment chairs continued until the Ottoman era.

If the history of the waqf chairs is rooted in Islamic civilization, then a comprehensive briefing on it is only complete when placed in its general historical and civilizational context. The concept of one nation has formed an inclusive framework that has contributed to doubling the potential, facilitating the exchange of scientific experiences, and ensuring the accumulation of knowledge, away from political divisions and external hegemonic pressures. The activation of Quranic and prophetic values related to science has also strengthened the position of scholars within the social structure, and granted them a high symbolic and social authority that contributed to enhancing their status and influence. From this integrated system, a solid scientific environment was formed that provided the necessary infrastructure for creativity, and allowed scientists to move freely between the major scientific metropolises of the Islamic world, from Andalusia in the west to India in the east. In this context, there is the example of Ibn Khaldun, who moved between Morocco, Andalusia and Egypt, before choosing the castle of Ibn Salama in Algeria as a quiet station for reflection and writing, where he put his famous encyclopedic book “Al-Aber and the Diwan of the Beginner and the News”. This mobility would not have been possible without an extensive institutional network of scientific and social institutions that supported research and education activities, provided scientists with livelihood stability, and kept them away from pension pressures and policy fluctuations. At that time, the Waqf represented one of the essential pillars in building the knowledge system, as it financed lesson seminars, endowed books and libraries, and established schools and scientific chairs that played a pivotal role in enriching scientific and knowledge production.

In the modern era, after centuries of pioneering Islamic experience in establishing endowment chairs, international universities have adopted

It is no coincidence that contemporary experiences confirm that education represents the locomotive of any civilizational renaissance, noting that - that is, education- is not limited to the material elements of its importance, but is linked to an integrated scientific system of permanent funding, academic freedom, and an institutional network that embraces scientists and frames their activities, in addition to the rest of what the educational process needs in terms of policies, procedures, and frameworks.

The link between the endowment, scholars, and the spaces of science has created a “civilizational cascade” that has benefited from the self-resources of the nation (the ongoing alms, the scholar, and the mosque); to provide a living model of the value of science in Islam and its practical elevation as civilizational priority that harnesses its capabilities and brings it experiences while fortifying it socially in a manner commensurate with its tasks and capabilities; a validation of the Almighty’s saying : “It is worthy of those who know and those who do not know” (Surat Al-Zumar, part of verse 9). Ongoing alms have contributed to the funding of mosques, schools and libraries, while scientists have been the focus of action, and scientific spaces have provided the appropriate environment for research and teaching.

This interaction has produced luminous models in the history of the nation. For example, Al-Hafiz Ibn Asaker (499AH -571AH) took the chair of Hadith in the Umayyad Mosque in Damascus, and Imam Abu al-Hasan al-Lakhmi (378AH - 478AH) and Imam al-Mazri (453AH - 536AH) alternated on the chair of jurisprudence in the Kairouan Mosque, while Ibn al-Nafis (607 AH - 687AH) gave medicine lessons from a standing chair in the Mansouri Hospital in Cairo, while Nasir al-Din al-Tusi (597AH - 672AH) built the chair of philosophy and logic in the regular school in Baghdad.

These models - and many others - highlight three main dimensions in the philosophy of standing chairs:

- Ensuring scientific independence: These endowments have enabled scholars to be free from financial and political pressures, so that their academic freedom remains inviolable, and their intellectual integrity is firmly established as the most entitled people to the inheritance of the prophets as communicated to us by the Prophet, peace be upon him.

## Editorial



### Between Endowments and Chairs: A Story of Civilization

The history of endowments in the Islamic world was characterized by the richness of its practical experience and its civilizational depth, as its combined creativity in drafting and flexibility in application, which made it an essential tributary to various scientific, social and economic fields. Waqfs have formed the lungs of life for Muslim societies, a lever for their institutions, and a civilized means to confront internal and external challenges, providing the world with living examples of the middle nation that builds the earth with good and development.

The endowment chairs come to embody one of the finest forms of interaction between the idea of endowment and the philosophy of science, as they represented a practical tool to consolidate useful science as a pillar of civilizational advancement, as called for by the Holy Quran and confirmed by the Sunnah of the Prophet. Between the endowment and the chairs is a strong relationship through which science is linked to what benefits people, the world with humility and prestige, and the student with a passion for learning and research. If the word chair in the language means the seat or council in which the teacher or scholar sits to give lessons, the custom that took place in the mosques of major Islamic cities -such as the Zaytouna Mosque, the Al-Azhar Mosque, the Umayyad Mosque, and the Meccan Haram- was associated with placing a platform or high chair on which the world sits while teaching to be seen and heard by all students. The matter went beyond the formal dimension to become a symbol of the place of science in Islamic society and the prestige that surrounded its people.

## **Book Review**

### **Book Review: Waqf and Social Life in Modern Egypt: New Insights Based on the Waqf Deeds of Ahmed Pasha Al-Menshaway**

(Author: Tafida Mohamed - Presentation: Ibrahim Abdelfatah) ..... 137

## **News and Coverages**

<b>Awqaf Foundation and Ministry of Islamic Affairs Sign a Cooperation Agreement on Phone and Online Fatwa Services.....</b>	<b>141</b>
<b>Awqaf Public Foundation Launches the “e-Waqf” Service via the unified Government App (Sahel).....</b>	<b>141</b>
<b>Awqaf Public Foundation Allocates Half a Million Dinar for Gaza Relief .....</b>	<b>142</b>
<b>The Awqaf Foundation launches the 28th Kuwait Grand Competition for Memorizing and Reciting the Holy Quran.....</b>	<b>143</b>
<b>“Endow it Forever, It Moves Forever” – An Awareness Campaign Launched by the Saudi Waqf Authority.....</b>	<b>149</b>
<b>The Saudi Waqf Authority Holds a Series of Workshops Titled “The Journey of Waqf and the Waqif” to Promote Integrate and Transparency in the Waqf Sector.....</b>	<b>150</b>

# Contents



## Foreign Section Editorial

**Between Endowments and Chairs: A Story of Civilization** ..... 9

### Research in French

**The Protection of Minors in The Waqf Systems in The Countries of Morocco and Andalusia**

(Dr. Widad El Aidouni - Translated by: Dr. Maaouia Saidouni) ..... 15

## Arabic Section Research

**The Growth of Islamic Endowments Across Borders: A Foresight Analysis in Light of the Strategic Waqf Report**

(Dr. Sami Mohamed Alsalahat) ..... 17

**Governance and its Necessity for the Sustainability of Endowments and Voluntary Charitable Work**

(Dr. Mohamed Ahmed Azab) ..... 53

**Criterion of Interest in Establishing Endowments in Modern Fields**

(Dr. Abed Fayed) ..... 91

## Article

**The Role of Scientific Endowments in Eqypt's Educational Renaissance**

(Dr. Alzaber Mohded)..... 127

### **An Invitation to All Researchers and interested People**

AWQAF Journal would naturally aspire to accommodate all the topics that have a direct or indirect relationship to Waqf such as charitable activities, voluntary works, community and development organizations, and reaches out to researchers and those interested in general in interacting with it; in order to meet the challenges that obstruct the march of our societies and peoples.

The journal is pleased to invite writers and researchers to contribute in one of the three languages (Arabic, English and French) to the material related to the objectives of the journal and Waqf horizons in the different sections such as studies, book reviews, academic dissertations abstracts and coverage of seminars and deliberations the ideas published on.

Materials intended for publication in AWQAF Journal should observe the following:

- The material should not have been published in any journal (electronic or printed)
- The material should abide by the academic ethics related to documenting the references and sources, together with conducting an academic handling.
- A research should fall in (4000 to 10,000) words, to which a summary of 150 words in both Arabic and a foreign language should be attached. Researches meant for publication shall undergo a secret academic refereeing.
- A researcher should attach the form of Work Originality to his research.
- An article should fall in 2000 - 4000 words.
- The Journal receives book's presentations and here priority is given to modern publications. The revision should fall in 500 to 1000 words. The presentation should include the main points about the book, for example the author, publisher, year, version, along with laying stress on the presentation, analysis through scientific method, interest in the essence of the book and its chapters, and assessing it in the light of other relevant works.
- The Journal receives coverages of seminars and conferences, provided that a report should mention the organizing body, the subject of the seminar, place and date of the seminar, the major axes, survey of the researches submitted with their main ideas. There should be a stress on the recommendations of the seminar, together with indicating the activities conducted on the sidelines of the seminar (if any).
- Materials sent to the Journal are not returnable if published or not.
- The Journal is authorized to re-publish the material wholly or separately, either in the original language or translated. This is carried out without referring to the researcher for permission. The researcher is entitled to publish his work in a book or any other form after it appears in the Journal on condition that a note concerning its previous publication should be indicated.
- Material appearing in the Journal expresses the attitude of its author and does necessarily reflect the attitude of the Journal.
- Researchers shall receive a financial remuneration for their researches, articles and other relevant works approved for publication according to the applicable rules in this regard, in addition to 20 offprints.
- Failure to comply with the academic ethics made deliberately through literal borrowing of sections and paragraphs from different sources on the Internet or otherwise without indicating this, the internal rules of the Journal will stop their contributions to the Journal in the future.
- The researcher is empowered to deal with his research after it appears in the Journal provided a note should be sent to the Journal to this effect
- The Journal reserves the right to publish the material as per its plan.
- Any material published in AWQAF Journal expresses the opinions of the authors and not necessarily those of journal publisher.
- All correspondence should be sent to:

**AWQAF Editor in Chief,**  
**P.O.BOX 482 Safat, 13005 Kuwait**  
**Tel: (00965) 22065756 Fax: (00965) 22542526**  
**E-mail: [awqafjournal@awqaf.org](mailto:awqafjournal@awqaf.org)**  
**<https://www.awqaf.org.kw/AR/Pages/AwqafJournal.aspx>**



## Project of AWQAF journal

AWQAF Project is based on a conviction that Waqf — as a concept and an experience — has a great developmental potential which entitles it to contribute effectively to the Muslim communities and cope with the challenges which confront the Muslim nation. The history of Islamic world countries also reflects on Waqf rich experience in devising a societal involvement which encompasses almost all diverse walks of life and helps primarily in developing solutions for emerging human difficulties. During the decline of the Muslim nation, Waqf provided shelter and support for a significant share of the innovations that Islamic civilization was famed for and secured their passing from one generation to another.

Nowadays, the Islamic world is witnessing a governmental and popular orientation towards mobilizing its material competencies and investing its genuine perceptions that culture makers' cherish in a spirit of scholarly innovation to arrive at fully comprehensive developmental models deeply rooted into the values of righteousness, virtue and justice.

Based on this conviction, AWQAF Journal embarks upon achieving a mission that would enable Waqf to assume the real and befitting standing in the Arab and Islamic field of thought. It therefore seeks to emphasize Waqf as a discipline those remotely or greatly interested in Waqf to uphold a scientific trend towards developing Waqf literature and link it to comprehensive social development considerations.

Since the basic concept of waqf is related to volunteering, such a requirement cannot prosper unless Awqaf Journal becomes concerned with the social work which is directly related to community issues, social work, volunteering and other relevant issues which, when combined together, accept that reaction between the state and the society and the balanced partnership in making the future of the society and the role of the NGOs in this effort.

### AWQAF Journal Objectives

- Reviving the culture of Waqf through familiarizing the reader with its history, developmental role, jurisprudence, and achievements which Islamic civilization grew into until recent times.
- Intensifying the discussions on the scientific potentials of Waqf in modern societies through emphasis on its modern structures.
- Investing in current Waqf projects and transforming them into an intellectual and culture-based product for deliberation among specialists. This is hopefully expected to induce interaction among researchers and establish a linkage between theory and practice of the tradition of Waqf.
- Promoting reliance on the civilizational repertoire in terms of social potential resulting from a deeply rooted and inherent tendency towards charitable deeds at the individuals and nation's behavior levels.
- Strengthening ties between the Waqf school of thought, voluntary work and NGOs.
- Linking Waqf to other areas of social activities within an integrated framework to create a well-balanced society.
- Enriching the Arab library on this newly emerging topic, i.e. Waqf and Charitable Activities.

Abu Hurairah (may Allah be pleased with him) reported, The Messenger of Allah (peace be upon him) said: "When a man dies, his deeds come to an end except for three things: Sadaqah Jariyah (ongoing charity); a knowledge which is beneficial, or a virtuous descendant who prays for him (for the deceased)."

[Narrated by Muslim]

The views and opinions expressed in this journal are those of the authors and do not necessarily reflect the views and opinions of the magazine or Kuwait Awqaf Public Foundation.

AWQAF journal is listed in EBSCO directory in three languages.  
Deposited at KAPF Department of Information and Authentication  
Under Number (446) of 7/10/2025

# AWQAF

**Refereed Biannual Journal Specialized in Waqf and Charitable activities**

**Chief Editor**

**Acting Secretary General**

Amal Aldallal

**Managing Editor**

**Director of Studies, and External Relations Department**

Lina Faisal Al-Mutawa

**Editorial Advisor**

Dr. Tarak Abdullah

**Editorial Secretary**

Reham Ahmed Bokhowah

**Editorial Board**

Dr. Issa Z. Shaqra

Dr. Mohammad M. Ramadan

Dr. Riham Ahmed Khafagy

Dr. Essa S. Alqadomy

Dr. Sayyed Mohamed Muhsin

Dr. Eman Saad Almulla

KAPF mission: Disseminating Waqf Culture so all Relevant Publications are not for sale



# AWQAF

Refereed Biannual Journal Specialized in Waqf & Charitable Activities

No. 49 – 25<sup>th</sup> Year – Rajab 1447 / December 2025

## Editorial

- \* **Between Endowments and Chairs: A Story of Civilization**

## Research in French

- \* **The Protection of Minors in The Waqf Systems in The Countries of Morocco and Andalusia**

(Dr. Widad El Aidouni - Translated by: Dr. Maaouia Saidouni)

## Research in Arabic

- \* **The Growth of Islamic Endowments Across Borders: A Foresight Analysis in Light of the Strategic Waqf Report**

(Dr. Sami Mohamed Alsalahat)

- \* **Governance and its Necessity for the Sustainability of Endowments and Voluntary Charitable Work**

(Dr. Mohamed Ahmed Azab)

- \* **Criterion of Interest in Establishing Endowments in Modern Fields**

(Dr. Abed Fayed)

## Articles

- \* **The Role of Scientific Endowments in Egypt's Educational Renaissance**

(Dr. Alzaber Mohded)



ISSN 1609-4662

Issued by Kuwait Awqaf Public Foundation  
Studies, and External Relations Department

KAPF mission: Disseminating Waqf Culture  
so all Relevant Publications are **not for sale**

49